



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Cooperatives et groupements: Charente

Question écrite n° 39259

Texte de la question

M Jean-Michel Boucheron (Charente) attire l'attention M le ministre de l'agriculture sur la situation de la fédération départementale des CUMA de la Charente. En 1987, les CUMA de la Charente ont bénéficié d'un financement en prêts bonifiés de 8,9 MF pour un investissement de 12,8 MF. 2 500 agriculteurs et 200 CUMA sont concernés dans mon département. Les investissements ne sont financés qu'à raison de 70 p 100 du montant hors taxes en prêts bonifiés. Je souhaiterais que cette quotité soit portée à 80 p 100 et que les CUMA bénéficient d'une priorité de financement dans l'enveloppe des prêts bonifiés. Par ailleurs, l'annonce d'une enveloppe nationale de prêts bonifiés CUMA de 450 MF, en régression de 5 p 100 par rapport aux réalisations de 1987, est mal accueillie. Les besoins des CUMA pour 1988, sont évalués à 700 MF. Cette décision contredit les propos que vous avez tenus lors de l'assemblée générale des CUMA le 19 février 1988 à Dijon. Un retour à une quotité de 80 p 100, une priorité de financement et des enveloppes couvrant les besoins sont nécessaires. L'économie des charges de mécanisation qui peut être réalisée par les agriculteurs en CUMA en bénéficiant d'une meilleure utilisation des matériels agricoles, est un bon choix. Une priorité accordée aux investissements réalisés en CUMA aiderait les agriculteurs à découvrir cette formule économique pour eux et l'agriculture en générale. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour améliorer la situation des CUMA.

Données clés

Auteur : [M. Boucheron Jean-Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39259

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1600